

N° de colis	U.V.	Numéro(s) d'archivage
14/FS		Date:

N° de compte de la garantie locative (CE, CTE et CTI)

IBAN

Entre

Belfius Banque SA ayant son siège social à 1000 Bruxelles, boulevard Pachéco 44, ci-après dénommée "la banque",

"le(s) bailleur(s) / propriétaire(s)"

Mme, Mlle, M.	nom/prénom	n° client
.....
.....

Adresse domicile :

et

"le(s) locataire(s)" (titulaire(s) du compte)

Mme, Mlle, M.	nom/prénom	n° client
.....
.....

Adresse domicile actuelle :

ou "le tiers-déposant" (uniquement si le(s) locataire(s) ne constitue(nt) pas la garantie)

Mme, Mlle, M.	nom/prénom	n° client
.....
.....

Adresse domicile actuelle :

Il est convenu ce qui suit :

La banque ouvre un compte au nom du locataire / du(des) tiers-déposant(s), qui portera le numéro mentionné ci-dessus, conformément aux dispositions du "Règlement général des opérations" dont le titulaire reconnaît avoir reçu un exemplaire et dont il déclare accepter sans réserve les conditions.

- Le montant en principal à bloquer sur le compte d'épargne ou le compte à terme s'élève à EUR
- Le compte titres est bloqué à concurrence d'un montant de EUR représenté par titres (dénomination)

en garantie de la bonne exécution du contrat de location d'un bien immobilier situé :

adresse (rue / n° / boîte) code postal localité

Il est convenu ce qui suit :

1. Garantie en compte d'épargne / compte à terme :

Les soussignés déclarent qu'il a été satisfait à toutes les dispositions légales et notamment que :

- le logement est affecté à la résidence principale du preneur
- la garantie est constituée par le(s) locataire(s)
- la garantie est versée intégralement sur un compte d'épargne ou un compte à terme.

En conséquence les intérêts produits par la somme bloquée seront bloqués également (voir point (1) Garantie)

N° de colis	U.V.	Numéro(s) d'archivage
14/FS		Date:

2. Garantie en compte titres et / ou compte d'épargne ou compte à terme :

Les soussignés déclarent qu'il n'a pas été satisfait à au moins une des dispositions légales dont mention au point 1 ci-dessus et prient à Belfius Banque d'un commun accord :

- de bloquer les intérêts et de les capitaliser si la garantie locative est constitué en compte d'épargne ou en compte à terme.
- de bloquer les intérêts sur compte d'épargne n° IBAN BE..... si le garantie est déposée en compte titres
- de tenir les intérêts à la disposition du (des) déposant(s) sur compte n° IBAN BE

(1) Garantie

Si, le locataire donne pour assurer le respect de ses obligations une garantie consistant en une somme d'argent, celle-ci ne peut excéder un montant équivalent à deux mois de loyer.

Cette garantie doit être placée sur un compte individualisé, ouvert au nom du preneur auprès d'une institution financière ; les intérêts sont capitalisés et le bailleur acquiert privilège sur l'actif du compte pour toute créance résultant de l'inexécution totale ou partielle des obligations du preneur. Il ne peut être disposé du compte bancaire de garantie, tant en principal qu'en intérêts, qu'au profit de l'une ou de l'autre des parties, moyennant production soit d'un accord écrit, établi au plus tôt à la fin du bail, soit d'une copie d'une décision judiciaire. Cette décision est exécutoire par provision, nonobstant opposition ou appel, et sans caution ni cantonnement.

N.B. Lorsque la garantie n'est pas constituée d'une somme d'argent, mais de biens d'une autre nature (titres par exemple), la réglementation ne s'applique pas.

(2) Blocage

Le blocage mentionné est opposable dès que la banque l'a confirmé en renvoyant le document visé dans la partie "signature par la banque comme preuve..." au bailleur / propriétaire et au déposant et en envoyant une attestation à chacune des parties pour les compte titres.

Le retrait ou le transfert des capitaux bloqués ne pourra être effectué que sur production soit d'un écrit signé conjointement par le propriétaire et le titulaire du compte ou leur(s) mandataire(s), soit d'une copie conforme de l'expédition d'une décision judiciaire.

Loi sur la protection de la vie privée des personnes physiques

Les soussignés acceptent que la banque et les entités du groupe, ainsi que les sociétés auxquelles la banque est liée contractuellement traitent ces données à caractère personnel en ce compris, les données relatives aux opérations de paiement destinées à assurer la gestion des produits bancaires, d'assurances et autres (par exemple les cartes de débit ou de crédit) en vue de proposer les services et produits appropriés, d'évaluer la relation avec le client, d'éviter les abus et de gérer le contentieux. La Banque peut collaborer avec des tiers qui traiteront pour elle certaines données de la clientèle. Ces tiers s'obligent à respecter la confidentialité des données et à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité des données. Les soussignés peuvent s'opposer à tout moment à l'utilisation de leurs données à caractère personnel à des fins de marketing direct en complétant le document « données d'identification d'un client personne physique ». Ils peuvent également exercer leur droit d'accès et de rectification en s'adressant par écrit à Belfius Banque, gestion de la clientèle, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles en joignant une copie du recto de leur carte d'identité. Dans le cadre de ses obligations légales et contractuelles, la Banque communique les données qui ont trait aux retards éventuels de paiement à la Centrale pour les Crédits aux Particuliers et/ou au fichier central des enregistrements non réglémentés de la Banque Nationale de Belgique (fichier ENR). Pour des raisons de sécurité, les locaux de la banque peuvent être placés entièrement ou partiellement sous la surveillance de caméras.

Les soussignés déclarent :

- avoir pris connaissance du fait que Belfius Banque a besoin de ces informations pour traiter la demande
- accepter que le droit belge soit applicable et que seuls les cours et tribunaux belges soient compétents.

Fait à le en trois exemplaires.

N° de colis	U.V.	Numéro(s) d'archivage
14/FS		Date:

Nom / prénom Signature bailleur(s) / propriétaire(s) précédé de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »	Nom / prénom Signature locataire(s) précédé de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »
---	--

Nom / prénom Signature bailleur(s) / propriétaire(s) précédé de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »	Signature de la banque pour preuve de la comptabilisation et du blocage du montant de la garantie (voir point (2) Blocage)
---	--